

# La lettre de l'Observatoire d'Un Toit Pour Tous

## DES PERSONNES PRIVÉES DE DOMICILE PERSONNEL en Isère et dans la métropole grenobloise

### ÉDITO

Cette sixième lettre de l'Observatoire est une mise à jour de la toute première de la série, et vise à informer sur la situation des personnes privées de domicile personnel en Isère et dans la métropole grenobloise. Elle permet de prendre la mesure d'un phénomène largement sous-estimé et de souligner l'insuffisance des réponses qui lui sont apportées aujourd'hui.

Les chiffres présentés dans cette Lettre constituent des faisceaux d'indices autour du phénomène et soulignent tous l'aggravation de la situation.

Le terme de « personne privée de domicile personnel » désigne toute personne sans-abri, en habitation de fortune, en dispositif d'accueil ou d'hébergement, ou en hébergement contraint chez un tiers. Cela couvre un ensemble de situations très précaires mais néanmoins variées et complexes. Cette diversité des parcours de vie et des publics ainsi que l'exclusion sociale qu'ils subissent rend le phénomène de privation de domicile personnel difficile à évaluer et à saisir.

En conséquence, il existe un manque d'information important sur ce sujet. Pour autant, les faisceaux d'indices disponibles indiquent une situation qui se dégrade en France. En 2012, il y avait d'après l'Insee 143 000 **personnes sans domicile**. En 2025, la Fondation pour le logement des défavorisés porte cette estimation à **350 000** dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement **en France**. Par ailleurs, leur situation est plus précaire aujourd'hui, notamment du fait de la détérioration des dispositifs chargés de les aider.

### DES DISPOSITIFS SATURÉS MALGRÉ UNE OFFRE QUI AUGMENTE

En Isère, il n'y a jamais eu autant de places d'hébergement que ces dernières années. Au 31 décembre 2023, le SIAO compte :

- **2 050 places d'hébergement d'urgence**, dont 1 747 tout public, 274 réservées aux femmes victimes de violences et 29 places temporaires pour 7 à 14 nuits.
- **2 305 places d'hébergement d'insertion**, dont 833 en CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et 463 hors CHRS, 722 en intermédiation locative, 287 en pensions de famille et résidences accueil.

Il existe aussi l'offre en logement adapté d'Adoma et des FJT (Foyers de jeunes travailleurs) qui n'apparaît pas dans ces chiffres puisqu'elle n'est pas gérée par le SIAO. Les données issues du FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux), indiquent ainsi 12 FJT (pour 1 000 places) en janvier 2025.

Pour l'hébergement des demandeurs d'asile, toujours selon FINESS, voici l'offre existante : 5 CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) (946 places) et 2 CPH (Centre provisoire d'Hébergement) (121 places), soit un total de 1 067 places.

Mais si l'offre peut sembler importante, il faut la mettre en regard des besoins, et de la demande. Pendant l'année 2023, **ce sont 4 455 ménages distincts qui ont réalisé une demande au 115**. Et parmi eux, **seulement 16 % ont pu être orientés sur une place**, le plus souvent après plusieurs jours ou semaines d'attente.

**2 050 places d'hébergement d'urgence en Isère**

**4 455 ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence**

**16 % ont été orientés vers une place en 2023**

Les acteurs de terrain alertent également sur la situation des personnes migrantes sans titre de séjour ou déboutées du droit d'asile - donc sans droit - qui, faute d'autre solution, se tournent vers l'hébergement d'urgence « ordinaire », mais ne peuvent ensuite pas en sortir. À celles-là s'ajoutent également les personnes ayant déposé une demande d'asile, qui, jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugié, relèvent théoriquement de dispositifs d'hébergement spécifiques.

Les données concernant la demande de logement social sont tout aussi alarmantes. Une preuve de cet engorgement : au 1er janvier 2024, **pour 37 300 demandes, seulement 7800 attributions de logement social** ont pu avoir lieu, soit **1 attribution pour 5 demandes**. Et parmi ces demandeurs près de 11000 ménages sont privés de domicile personnel, c'est-à-dire en habitat précaire, hébergés en structure ou hébergés chez des tiers. Or le logement social est l'un des débouchés de sortie pour des personnes hébergées en structure.

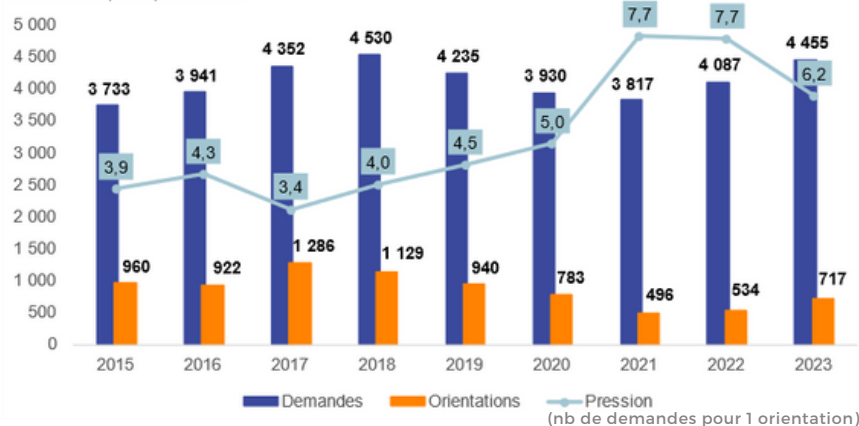
**1 attribution pour 5 demandes de logement social**

**≈ 37 000 demandeurs de logement social en Isère**

**≈ dont 11 000 privés de domicile personnel**

**Evolution de la demande et l'orientation en hébergement d'urgence (115)**

Source : SIAO, Isère, 2015-2022

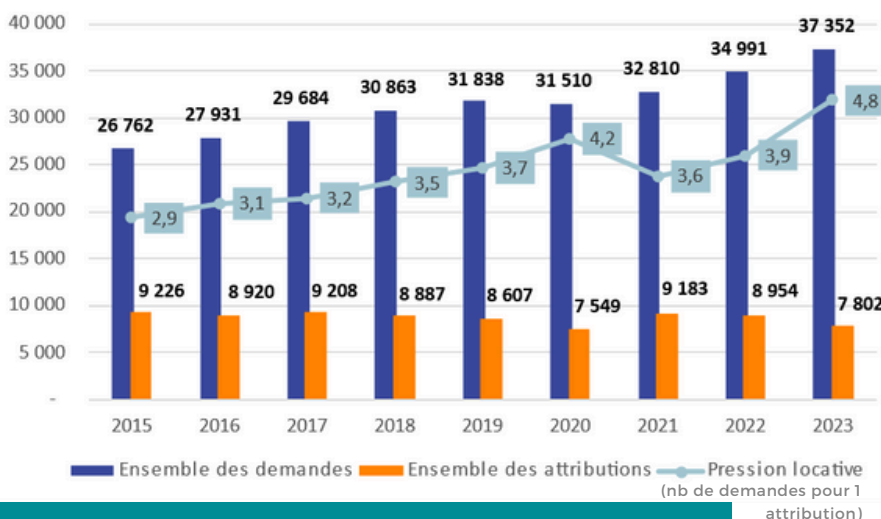


La saturation des places d'hébergement d'urgence sur le territoire est notamment le résultat d'un phénomène d'embolisation du système, avec des personnes qui ne sont plus hébergées temporairement mais sur le long terme (la durée moyenne d'hébergement étant de 21 mois en 2023), faute de pouvoir sortir vers un logement.

**En Isère, en 2023, ce sont 4 000 ménages qui ont fait une première demande d'asile (+11 % par rapport à 2022)**, et qui peuvent donc prétendre à l'hébergement via le DNA (Dispositif national d'accueil) le temps de l'instruction de leur dossier. **Cependant, là aussi, le système d'accueil est sous-dimensionné**, ce qui déporte une part importante des demandeurs d'asile sur les dispositifs d'hébergement généraliste. In fine, c'est l'ensemble du système qui se trouve mis sous pression.

**Evolution des demandes et attributions de logement social en Isère**

Source : SNE, Isère, 2015-2023



## DES ENFANTS À LA RUE !

À l'échelle nationale, dans la nuit du 19 au 20 août 2024, **2 043 enfants** mineurs sont restés **sans solution d'hébergement** à la suite d'une demande d'hébergement de leur famille au 115 (+ 120 % par rapport à 2020). Parmi eux, 467 ont moins de 3 ans... et les trois quarts (370) ont dormi à la rue la veille de leur appel. Ces chiffres sont probablement largement sous-estimés car ils ne prennent pas en compte les familles qui, faute de proposition, n'appellent plus le 115.

Plus localement, le Collectif des écoles occupées de Grenoble estime, en décembre 2024, à 450 le nombre d'enfants à la rue, en squats, bidonvilles, hébergés chez des tiers ou dans des hébergements dont ils vont être expulsés, dont 250 sur la seule ville de Grenoble.

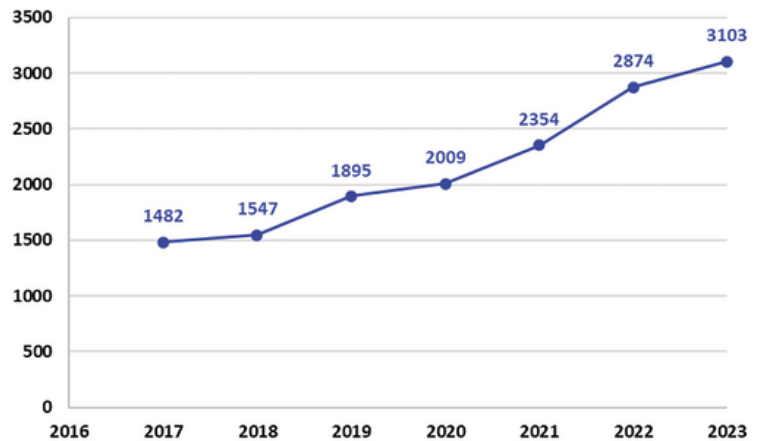
Pour leur venir en aide, des collectifs se mobilisent autour des familles à la rue, notamment en occupant des écoles : entre septembre et décembre 2024, 13 écoles ont été occupées à Grenoble pour mettre à l'abri 48 enfants et leurs familles.

## DES DOMICILIATIONS QUI EXPLOSENT

La domiciliation permet aux personnes sans domicile personnel stable de justifier d'une adresse administrative fixe (par l'ouverture d'une boîte aux lettres), afin de **recevoir leur courrier** et d'**accéder à leurs droits**. Les ménages qui sollicitent cette démarche sont des personnes hébergées chez un tiers ou en structure d'hébergement, sans domicile fixe ou en habitat précaire (squats et campements), qu'elles soient en demande d'asile, en rupture familiale, ou tout autre situation de fragilité. La domiciliation représente ainsi un baromètre de la grande exclusion.

À Grenoble, le CCAS recense **plus de 3 300 boîtes aux lettres actives fin 2023**. Les personnes demandeuses d'asile sont, quant à elles, domiciliées à l'ADATE, autant de boîtes aux lettres non comprises dans ce nombre.

Evolution du nombre de boîtes aux lettres actives au CCAS de Grenoble



Source : Service domiciliations du CCAS de Grenoble - Novembre 2023

## UN PHÉNOMÈNE D'HÉBERGEMENT CHEZ DES TIERS QUI S'AMPLIFIE

Le phénomène d'hébergement chez des tiers, bien que **peu visible**, est cependant **probablement de grande ampleur** et doit être envisagé avec attention, comme l'avaient déjà souligné les résultats de la Nuit de la solidarité réalisée en 2019 dans l'agglomération grenobloise - qui consistait à dénombrer et mieux connaître le profil des personnes à la rue et en situation de non-recours : 21 % des personnes rencontrées étaient alors dans cette situation.

≈ **7 200 ménages**  
en demande de  
logement social  
et hébergés chez  
des tiers

En Isère, ce sont **7 204 ménages en demande de logement social qui ont déclaré être hébergés chez un tiers (parents compris) en 2023**, soit 65 % des demandeurs dont la situation résidentielle relève d'une privation de domicile personnel.

Cette solution alternative, qui peut impliquer une **relation asymétrique entre hébergeurs et hébergés**, relève clairement de la privation de domicile personnel. Par ailleurs, cette forme de mal-logement pèse plus fortement sur les plus précaires et génère des **situations de suroccupation**, avec les **conséquences psychiques et sociales** très pénalisantes qu'elles entraînent.

UNE AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION DES ACCUEILS DE JOUR ET UNE PRISE EN CHARGE INSUFFISANTE DES PUBLICS EN FRAGILITÉ PSYCHIQUE

Un **accueil de jour** est un « lieu de répit » ouvert dans la journée à toute personne qui le souhaite. Sa première mission est celle d'être un lieu de sociabilité et d'échanges. Les prestations proposées (accueil, aide alimentaire, blanchisserie, courrier, garde des effets personnels, permanences d'accès aux droits...) en font néanmoins des dispositifs visant les personnes à la rue, en hébergement d'urgence ou mal logées. La **réalité du sans-abrisme** est directement palpable au sein des accueils de jour, témoins quotidiens de son ampleur et de ses différentes formes.

Les accueils de jour ne cessent d'alerter sur les répercussions dramatiques du manque structurel de places en hébergement d'urgence et de la **hausse de la fréquentation d'un public vulnérable très fragilisé**, en particulier au niveau psychique.

Par exemple, en 2023, le « pic » de personnes accueillies en une demi-journée s'est établi à 260 à Point d'Eau.

Les murs ne se pousseront pas, et les équipes sont le réceptacle de tout ce qui dysfonctionne : manque de places dans les hébergements d'urgence, manque de travailleurs sociaux, insuffisance du suivi psychiatrique, etc.

**178 890 passages dans les 12 accueils de jour de la Coordination des accueils de jour de l'Isère pendant l'année 2023 (près de 20 % de plus qu'en 2022)**

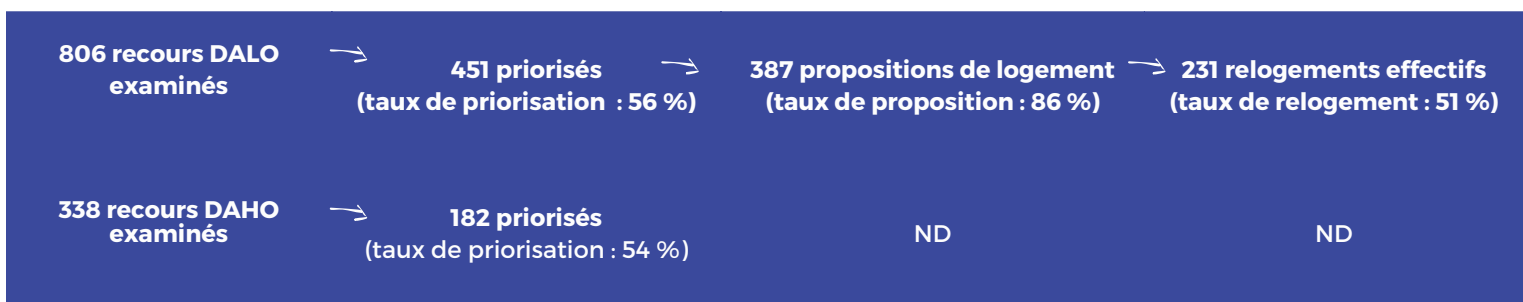
EN BREF, UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION

Si l'on peut se réjouir de l'augmentation du nombre de personnes qui se saisissent de leur droit au logement opposable (DALO) ou à l'hébergement opposable (DAHO) en déposant un recours devant la Commission de médiation (CoMed) de leur département, ces chiffres en augmentation témoignent aussi - et c'est moins réjouissant - de la dégradation de la situation en ce qui concerne l'habitat d'une grande partie de la population.

En Isère, ce sont **806 recours** concernant un **DALO (logement)** et **338 concernant un DAHO (hébergement)** qui ont été examinés par la CoMed en 2021.

**Un peu plus de la moitié seulement** sont finalement considérés comme étant dans une situation prioritaire et urgente, et se verront donc « **priorisés** » : l'État doit alors leur proposer une solution, de logement pour les uns, d'hébergement pour les autres... Obligation pas toujours tenue, et encore moins dans les délais impartis par la loi.

ANALYSE DES RECOURS DÉPOSÉS EN ISÈRE EN 2021 :



**Rédaction :** Marie Guillaumin  
**Comité de rédaction :** René Ballain, Bernard Duru, Jean-François Lapière, Francie Mégevand  
**Coordination et mise en page :** Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

**Pour nous joindre :**  
 Observatoire de l'hébergement et du Logement  
 Un Toit Pour Tous  
 17B, avenue Salvador Allende 38 130 Échirolles  
 observatoire@untoitpourtous.org

Retrouvez l'ensemble de nos publications disponibles ici :